

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1997-1740 en date du 12 mai 1997, vous avez approuvé le programme et le montage général de l'opération d'implantation à Lyon de l'Ecole normale supérieure (ENS)-lettres et sciences humaines de Fontenay/Saint Cloud (ENSL).

Par délibération n° 1998-2936 en date du 16 juin 1998 vous avez validé le dossier d'avant projet détaillé (APD) de l'ENS-lettres et sciences humaines et de la bibliothèque de recherche associée prévues sur le site de Gerland.

Par délibération n° 1997-2380 en date du 16 décembre 1997, le conseil de communauté a désigné le groupement Henri et Bruno Gaudin, OTH, PATMO et COPIBAT lauréat pour assurer la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

Cette équipe vient de nous transmettre le dossier de consultation des entrepreneurs (DCE).

Le coût prévisionnel de l'opération de construction de l'Ecole et de la bibliothèque de recherche associée reste fixé à la somme de 422 MF TTC.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation traitée par marchés séparés sur appel d'offres restreint en application des articles 298 bis à 300 bis et du livre V du code des marchés publics.

Ils seraient divisés en 21 lots répartis comme suit :

- lot n° 1 : gros oeuvre - école, restaurant, logement,
- lot n° 2 : gros oeuvre - bibliothèque,
- lot n° 3 : couverture inox - membrane,
- lot n° 4 : menuiseries extérieures - façades,
- lot n° 5 : courants forts, courants faibles, GTB,
- lot n° 6 : génie climatique,
- lot n° 7 : plomberie - sanitaire - protection incendie,
- lot n° 8 : équipements de cuisine,
- lot n° 9 : appareils élévateurs,
- lot n° 10 : serrurerie, métallerie,
- lot n° 11 : revêtements scellés,
- lot n° 12 : revêtement de sols minces,
- lot n° 13 : parquets,
- lot n° 14 : cloisons, doublages,
- lot n° 15 : faux plafonds,
- lot n° 16 : menuiseries intérieures,
- lot n° 17 : peinture intérieure et extérieure,
- lot n° 18 : voirie - réseaux divers,
- lot n° 19 : espaces verts - arrosage,
- lot n° 20 : mobilier sur mesure,
- lot n° 21 : signalétique.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable le 15 juin 1998 sur la procédure proposée ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 95-0052, 1997-1740, 1997-2380 et 1998-2936 respectivement en date des 25 septembre 1995, 12 mai 1997, 16 décembre 1997 et 16 juin 1998 ;

Vu les articles 298 bis à 300 bis et du livre V du code des marchés publics ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est présenté.

2° - Décide que :

a) - les marchés de travaux seront traités par voie d'appel d'offres restreint, conformément aux dispositions des articles 298 bis à 300 bis et du livre V du code des marchés publics,

b) - les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 95-0052 en date du 25 septembre 1995.

3° - Autorise monsieur le président la société G3A, mandataire de la communauté urbaine de Lyon, à signer les marchés de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération, soit 422 MF TTC.

4° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 1998 et suivants - compte 458 115 - fonction 13 - opération 0196 - centre budgétaire 4300 - centre de gestion 431000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,